

du Columbia et des autres groupes d'études, afin de faciliter leur travail. En particulier, nous proposons que chaque pays ajoute un membre additionnel au Comité du Columbia et laisse à ce dernier l'organisation de son personnel et des autres groupes de travail.

Dans l'intervalle, nous désirons porter à la connaissance de nos collègues canadiens que le Corps du génie, de concert avec les autres agences fédérales, et celles des États et des régions intéressées, a commencé la revue des plans des États-Unis pour l'aménagement du bassin du Columbia. Nous espérons que cette revue aboutira à des conclusions utiles à notre enquête conjointe sur le Columbia. Par exemple, il en résultera des données précises sur la valeur changeante et décroissante des eaux accumulées dans les bassins à l'avenir, sur le coût de l'augmentation de la production d'énergie hydroélectrique et sur la comparaison du coût respectif de l'énergie hydraulique et thermique dans les modifications à apporter au système. Au lieu d'estimer la valeur des bassins de retenue uniquement d'après les conditions qui existaient au début de cette ère économique, il sera possible de faire entrer en ligne de compte les changements de conditions qu'il est maintenant possible de prévoir.

Il sera aussi possible de tenir compte de la quantité d'eau retenue qui pourra être utilisée profitablement à l'avenir et d'en répartir équitablement les avantages entre les entreprises connexes qui contribuent à la régularisation du débit. L'on évitera ainsi l'inéquité qui résulte lorsque l'on attribue certaines valeurs élevées aux premiers éléments d'un plan et des valeurs différentes aux éléments qui y entrent subséquemment.

Sommaire

En résumé, la section américaine de la Commission, tenant compte des devoirs et des responsabilités dévolus à la Commission dans l'enquête du bassin du Columbia, dit:

- a) Les dérivations proposées par la section canadienne résulteraient en de graves dommages pour les États-Unis. Cette raison seule fait qu'il n'existe aucune base satisfaisante à une étude conjointe des quatre sujets proposés en avril dernier par le président de la section canadienne. En outre, toute étude conjointe de ces projets de dérivation sortirait des attributions de la Commission, telles qu'elles ont été établies dans l'ordre de renvoi. Celui-ci s'applique expressément aux recommandations que la Commission pourrait faire concernant l'utilisation additionnelle des eaux du bassin du Columbia qui "serait pratique et dans l'intérêt public, du point de vue des deux gouvernements".
- b) La section américaine et les services techniques des divers départements et agence des États-Unis sont prêts, disposés et désireux de collaborer avec leurs collègues canadiens dans la continuation des études et enquêtes si bien commencées en vertu des instructions qui exigent que les plans recommandés par la Commission soient à l'avantage mutuel, considérable et permanent du Canada et des États-Unis. Tels sont, à notre avis, les devoirs et les responsabilités dont elle a été chargée par les deux gouvernements.